

MONDIALISATION DE L'ECONOMIE ALGERIENNE: DU BIG-PUSH A L'AJUSTEMENT STRUCTUREL

Résumé

Dans une conjoncture mondiale défavorable, les politiques de développement des pays du tiers monde ont cédé la place aux politiques d'ajustement structurel.

L'Algérie qui a suivi une stratégie de développement dirigée, dont les résultats escomptés n'ont pas été atteints, a été contrainte d'interrompre l'expérience de planification suite aux émeutes d'octobre 1988. L'accord stand by (1994-1995) et le programme d'ajustement structurel (1995-1998) marquent la fin des hésitations des gouvernements successifs et confirment le début de la transition vers l'économie de marché. Partant de l'hypothèse de bonne gouvernance (démocratie, transparence et efficacité), la transition vers l'économie libérale qui a débuté il y a plus de dix ans doit-elle prendre fin un jour ? Pour étudier le processus de transition économique en Algérie nous proposons d'abord un fondement théorique d'analyse et d'évaluation de la période de transition de l'économie dirigée vers l'économie de marché. Puis, sur cette base, nous analyserons le processus de transition et les perspectives de l'économie algérienne.

En bref, l'Algérie, confrontée au phénomène de la mondialisation économique, est appelée à utiliser correctement ses atouts pour la réalisation d'une croissance économique durable qui va lui permettre de se tailler une place sur le marché mondial.

CHERIET Athmane
Faculté des Sciences
Economiques
Université Mentouri
Constantine (Algérie)

ملخص

في بلدان العالم الثالث، وبضغوط ظروف دولية غير ملائمة تم التخلي عن استراتيجيات التنمية لصالح سياسات التعديل الهيكلي.

الجزائر التي اتبعت استراتيجيات التنمية الموجهة، التي لم تعط النتائج

Les économistes sont unanimes quant aux profondes transformations enregistrées par l'économie mondiale. Cette fin du vingtième siècle est marquée par l'épuisement des approches économiques globalisantes et totalitaires, et la construction et/ou la présentation de nouvelles politiques économiques permettant d'appréhender la vision renouvelée des relations entre l'homme, la société et l'économie(1).

المرجوة، أرغمت على التخلي تدريجيا عن التخطيط بعد أحداث أكتوبر 1988. ليسجل تنفيذ برنامج التثبيت الاقتصادي (1994-1995) وبرنامج التعديل لهيكلي (1995-1998) نهاية تردد الحكومات المتتالية وبداية المرحلة الانتقالية نحو اقتصاد السوق، انطلاقا من فرضية التسيير الراشد (ديمقراطية، شفافية، فعالية) والمرحلة الانتقالية التي بدأت منذ أكثر من عشر سنوات ينبغي لها أن تنتهي في يوما ما؟

ولدراسة المرحلة الانتقالية الاقتصادية في الجزائر، نقتراح مقارنة نظرية لتحليل وتقييم المسيرة الانتقالية من الاقتصاد الموجه نحو اقتصاد السوق، وعلى أساس معايير المقارنة النظرية سنقوم بتحليل سيرورة تلك المرحلة وأفاق الاقتصاد الجزائري.

وباختصار، فالجزائر التي تواجه ظاهرة العولمة الاقتصادية مطالبة بالتوظيف الجيد لمميزاتها، لتحقيق نمو اقتصادي مستدام يسمح لها باقتطاع مكان لها في السوق العالمية.

Pour ces analystes, ces changements sont les prémices de la résurrection d'un phénomène ancien /nouveau:«la mondialisation» de l'économie.

D'une part, les économistes sont conscients de la nécessité d'explicitier - voire théoriser- ce paradigme, d'autre part, les décideurs économiques (pouvoirs publics) sont contraints d'adapter les performances de leur économie, aux nouvelles exigences de l'économie mondiale.

Concernant les pays en développement (PED) la récession de l'économie mondiale s'est traduite par une limitation des exportations des matières premières et produits semi-finis, donc une réduction de leurs gains en devises, principale ressource de financement. On rappelle qu'au début des années 1980 la finance internationale a été ébranlée par la crise d'endettement internationale. Les PED insolubles ne trouvaient plus de crédits sur le marché international. L'insolvabilité conjuguée à la baisse des recettes publiques ont eu des répercussions désastreuses, quant au financement des programmes de développement et sur les politiques économiques respectives des PED.

Les problèmes structurels internes aux PED conjugués aux contraintes externes, ont eu des effets pervers sur les objectifs des plans et programmes de développement. Dans ce contexte, on rappelle que les PED dépendent largement des pays développés en biens d'équipement et biens de consommation de masse, surtout en produits alimentaires et médicaments qui sont devenus des armes redoutables entre les mains des pays nantis.

Dans cette conjoncture internationale défavorable, les politiques de développement des PED ont cédé la place aux politiques de restructuration et ajustement structurel,(appelé communément « politiques de chocs »). Concernant ces mécanismes, l'économie de développement, qui s'intéresse aux PED, utilisent les concepts: pays développés et pays en développement, pays riches et pays pauvres...mais aux nouveaux pays industrialisés ayant enregistré une forte croissance, tend à se substituer celle de pays émergents en transition vers l'économie de marché, dans une optique de mondialisation.

Dans ce sens, comment peut on étudier l'économie algérienne qui a successivement suivie une planification impérative centralisée, qui a ensuite entamé une réforme du secteur d'Etat tout en conservant la planification impérative, et qui a été ensuite abandonnée au profit de l'économie de marché dès 1989-1990. Ensuite, elle a accepté un programme d'ajustement structurel inspiré par le FMI.

En Algérie, les premiers changements ont commencé au début des années 1980. Une première batterie de réformes économiques appliquées à la stratégie des industries industrialisantes qui a caractérisé le modèle de développement algérien. Cette expérience fut plus ou moins interrompue suite aux émeutes d'octobre 1988. Dès 1987, les prémices de l'économie de marché font surface en Algérie. La notion de propriété émerge comme cadre explicatif à posteriori des décisions économiques prise à l'occasion. Le prétexte de mise en place d'une économie de marché est avancé par le gouvernement afin d'acquérir rapidement les moyens de financement. Enfin, l'Algérie accepte l'accord stand-by de mars 1994 puis un programme d'ajustement structurel en avril 1995. Ces programmes de stabilisation économique marquent la fin de toutes les hésitations des gouvernements successifs et confirme le début d'une transition vers l'économie de marché en Algérie.

La transition vers l'économie de marché qui a débuté, il y a dix ans doit prendre fin un jour. Peut-on parler simplement de transformation, de reste à réaliser et qu'elles sont les critères d'évaluation de la période de transition ?

Par ailleurs, la pression exercée par l'environnement international met l'économie algérienne en concurrence directe avec le reste du monde. Donc, l'Algérie, confrontée au phénomène de la mondialisation économique, va-t-elle utiliser, à bon escient, ses atouts - ressources pétrolières, potentiels industriels, main d'œuvre abondante et jeune et sa position géographique - afin d'installer un comptoir d'échange, de produits et services, entre l'Europe et l'Afrique pour la construction d'une croissance durable.

Tenant compte, de toutes ces considérations, notre analyse s'attache à montrer tout d'abord l'approche théorique permettant d'évaluer la période de transition.

Dans un second volet, et sur la base de l'approche théorique; on tentera d'évaluer la transition vers l'économie de marché en Algérie.

I - La transition de l'économie planifiée vers l'économie de marché

Le passage à l'économie de marché a commencé dès la fin des années 1980 dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, les pays baltes, la Russie, les pays issus de l'ex-URSS et certains PED à économie administrée. Son évolution dépendra de la manière dont les économies, en question, réagiront aux différentes périodes de processus de transition.

1.1.- Economie Politique de la transition

Pendant longtemps, l'étatisme était perçu par l'école libérale comme un dogme bien établi dans les pays socialistes et certains PED. La sainte orthodoxie monétaire, auquel, elle a montré des critiques acerbes ; le qualifie comme le principal obstacle à la croissance économique. En outre, l'école de Chicago a présenté des critiques assez virulentes à la gestion administrative de l'économie nationale. Elle s'est opposée catégoriquement à l'intervention de l'Etat dans l'activité économique. Pour paraphraser Milton Friedman, il revient moins cher à l'Etat, de libéraliser son économie et le commerce extérieur que de mobiliser toute une armada de contrôleurs à l'intérieur et aux frontières du pays.

Dans le même sens, on peut dire que l'histoire des faits économiques se répète dans le temps. A la veille de la grande dépression économique (crise de 1929), de nombreux analystes ont souligné l'impuissance de la théorie économique à trouver des solutions aux problèmes de chômage, l'inflation, puis le plein emploi des facteurs de production.

Avant, les décideurs économiques construisaient leurs politiques économiques en référence au réservoir de la pensée économique classique. Mais depuis cette date, l'analyse économique classique, qui était à la mode avant ; est devenu caduque, du moins pendant cet événement. Elle était incapable de trouver une issue à la crise de surproduction (1929).

Après la deuxième grande guerre, les politiques keynésiennes avaient relayées les politiques libérales pures, jusqu'à la moitié des années 1970.

Ironie du sort ou plus exactement du sort de la théorie économique, à leur tour les politiques keynésiennes subissent le même sort que leurs consœurs libérales.

Par ailleurs, la critique acharnée des monétaristes à l'encontre des politiques interventionnistes et : « l'échec des politiques de relance budgétaire et la crise de l'Etat - providence encouragèrent une remise en cause de l'intervention de l'Etat dans l'économie »(2) En réaction à cette préoccupation les institutions monétaires et financières se sont manifestées avec un esprit réformiste destiné au PED. On leur proposant une recette préconçue. A cet effet, les programmes de stabilisation macroéconomique et d'ajustement structurel du FMI et de la Banque Mondiale, sous tendu par le consensus de Washington, ont été la traduction concrète de cette démarche : l'ouverture économique.

Dans un monde en pleine effervescence, ce changement s'est accompagné d'une ruée des Etats - nations vers la libéralisation du marché, ayant pour truchement le désengagement de l'Etat .La prépondérance est donnée au secteur privé. Car, on assiste à l'essor d'un nouvel libéralisme mondial unique en son genre. Cette dynamique d'un nouvel capitalisme hégémonique exige l'abolition des frontières géographiques et l'ouverture de l'économie nationale sur le marché mondial.

Par ailleurs, la coïncidence du couple démocratisation libéralisation a compliqué l'appréhension de ces profondes transformations de l'économie mondiale. Cette forme « évoluée de libéralisme » s'est imposée et elle a été favorisée par les institutions capitalistes monétaires et financières internationales (FMI, Banque Mondiale). Plébiscité, aussi par L'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), la nouvelle doctrine est irréversible. En outre, ce développement s'inscrit dans le cadre de la « mondialisation », ayant pour exigence « l'ouverture totale » sur l'économie de marché. Donc, on assiste à une substitution de la régulation par le plan par une régulation par le marché. Dorénavant, les prérogatives de l'Etat sont confinées à la préservation de la paix, la justice et il doit veiller à l'instauration d'une « concurrence équitable » entre les différents acteurs économiques dans le pays.

Ainsi, les institutions nationales sont contraintes de s'adapter aux nouvelles exigences de marché et elles sont appelés à être efficace et performantes afin d'affronter de manière concurrentielle sur le marché national et mondial.

1.2.- Les différentes approches de la transition

Certains économistes se sont intéressés aux politiques de transition. Les politiques de stabilisation macroéconomiques ont été appliquées par les PED, dans un contexte qui n'est pas le leur puisque le marché n'est pas développé. Quant aux politiques de transformations structurelles, elles sont complètement inédites, sauf les privatisations. L'évaluation des effets de transformation pose, déjà, la pertinence des méthodes

d'analyse de la période de transition. Eu égard, à cette préoccupation, Ivan Samson cite trois types d'approches progressives (3) pour la compréhension et la conduite du processus :

* **L'approche génétique**: considérant que les économies socialistes sont des «économies réprimées » et comme l'entreprise constitue le « creuset du développement »; cette méthode s'intéresse à l'entreprise. Le point de départ, comment l'entreprise combine les facteurs de production pour concrétiser sa principale tâche, la production de biens et services. En d'autres termes, l'objectif est de lever l'inertie des entreprises afin de changer le comportement de ses facteurs de production.

En bref, l'approche génétique part d'un constat économique global puis elle tend à changer le comportement des individus, à rentabiliser les facteurs de production, l'efficacité et la performance de l'entreprise.

* **L'approche normative** : consiste à fixer le but à atteindre c'est-à-dire les institutions nécessaires (le marché, les structures, etc.), supposer être mise en place pour concrétiser la transition. Les institutions et les structures doivent répondre à des critères d'optimalité (le marché, l'appareil juridique, les banques, etc.) nécessaires à la concrétisation de la transition. Le niveau de développement des institutions doit égaler celui des pays capitalistes développés. Puis « il faut ensuite définir la liste des mesures et des réformes nécessaires pour atteindre cette état » (4) Or, la standardisation des institutions est le résultat d'un développement historique des structures du capitalisme. C'est exactement ce point faible que l'approche évolutionniste compte dépasser.

* **L'approche évolutionniste** : est inspirée de l'analyse de la régulation économique de Schumpeter. Pour Ivan Samson : « Plutôt que d'analyser quelles structures réalisent une bonne allocation des ressources, il s'agit avant tout de créer le cadre institutionnel » (5) qui va permettre de réaliser une structure performante grâce à la sélection des meilleurs entrepreneurs. L'économie institutionnaliste est évolutionniste, non prédictive et interdisciplinaire. Elle s'intéresse aux comportements des individus et groupes d'individus(6) Ses adeptes analysent surtout les dysfonctionnements des institutions, en l'occurrence :

- l'intérêt collectif et les intérêts privés;
- le disfonctionnement des marchés (les risques du monopole, les excès du système de crédit,etc.) ;
- le jeu des rapports de force, notamment les privilèges et les abus de pouvoirs
- l'incertitude (par opposition à la connaissance) et les gaspillages (par opposition à l'efficacité).

En bref, la notion d'institution est un point de passage forcé d'une analyse des réformes. En réalité notre but n'est pas de s'étaler sur la question mais la question suivante s'impose : quelle est la filiation des réformes ? Concernant cette préoccupation, nous avons souligné, chez Ian Samson, les éléments de réponse suivants : « Du point de vue de leur philosophie d'ensemble, les réformes présentent en revanche une unité. Elles se caractérisent par une démarche impérative (le changement institutionnel doit être introduit par le haut) et une vision téléologique du processus de réformes, qui les inscrit incontestablement dans la tradition néo-classique...Au début

des années 1990, les programmes de réformes inspirés du consensus de Washington dominaient très largement. »⁷.

1.3. - Le consensus de Washington

Cette approche marque l'évolution des prescriptions des organisations internationales. C'est une version renouvelée du PAS. Le consensus a été présenté par John Williamson en 1989. « D'une part, l'observation de l'auteur qu'un consensus régnait sur ces questions entre le Washington politique (le Congrès), le Washington technocratique (l'administration, le FMI et la Banque Mondiale) et les think tanks (experts, cabinets etc.) »(8). Surtout, il correspond au consensus des gouvernements du G7, l'OCDE et de l'OMC. Voici les dix recommandations - les politiques économiques - inventoriées par l'auteur:

- les déficits budgétaires doivent se limiter à 1% ou 2% du PIB;
- réorientation des dépenses publiques: élimination des subventions mais l'éducation et la santé, considérées comme un investissement humain, peuvent être à vocation publique dans la mesure où elles recouvrent un objectif d'équité sociale et constituent un appui aux pauvres;
- réforme fiscale: le système fiscal doit être modéré;
- libéralisation financière: les taux d'intérêts doivent être fixés par le marché et positifs en termes réels s'ils sont réglementés, pour décourager les fuites de capitaux et pour stimuler l'épargne;
- taux de change unique et compétitif: l'idéal est un taux flexible, fixé par le marché qui privilégie la compétitivité;
- libéralisation du commerce extérieur: suppression des restrictions douanières quantitatives et la taxation douanière doit être uniforme et modérée (de 10% à 20%);
- élimination des obstacles aux IDE: écarter toutes entraves quant à l'entrée des investissements directs étrangers;
- privatisation des entreprises d'Etat: les privatisations sont justifiées par leur impact fiscal positif et une gestion efficace;
- dérégulation: déréglementation de l'entrée sur les marchés et de la concurrence: déréglementation, des investissements, du crédit, des prix, etc.;
- garantie des droits de propriété: les droits de propriété doivent être bien définis et préservés.

La mise en évidence du contenu du consensus permet de déduire qu'il renvoie à la discussion sur un changement qui se traduit par:

- * le retour des mécanismes de marché comme mode unique d'allocation des ressources dans les PED;
- * la primauté de la rationalité privée et;
- * l'ouverture maximale sur l'extérieur.

Ces préceptes, de la mondialisation, constituent les conditions sine qua non de l'insertion au nouveau capitalisme (9).

II – Dynamique de la mondialisation

A la suite des échecs des modèles de développement autocentrés, l'ajustement structurel se présente comme l'épreuve fatidique pour les PED. Les pouvoirs publics algériens conscients d'une crise latente entament, de leur propre initiative, des réformes économiques comme réponse aux conseils prodigués par le FMI en 1986. Le vœu du FMI, à l'époque, c'est que l'Algérie applique la vérité des prix. Les premières recommandations ont été suivies par des conventions (accords) secrètes en 1991 qui fond basculer les réformes directement sous la conditionnalité du FMI, pour se terminer par le fameux accord Stand By à court terme (avril 1995-mars 1996) puis l'accord à moyen terme (avril 1995 mars 1998). A ce stade on présente l'ajustement structurel, d'un point de vue théorique, comme nouvelle politique économique préconisée par le FMI aux PED.

2.1- L'ajustement structurel comme nouvelle politique économique

2.1.1- Les raisons de l'ajustement:

Au delà d'un certain seuil d'endettement, le pays perd sa crédibilité financière donc il ne peut plus contracter de nouveaux emprunts sur le marché financier mondial. Pour lui octroyer de nouveaux prêts, les clubs de Paris et Londres exigent un « visa » du FMI qui l'accorde en contre partie de l'application d'un programme d'ajustement structurel sous son contrôle.

2.1.2- Aspects et critères de l'ajustement :

L'ajustement se présente sous deux aspects: L'aspect conjoncturel est conduit sous la coordination du FMI dans le court terme. Il limite la structure et le niveau de la demande à l'aide de politiques budgétaires et fiscales keynésiennes ou politiques monétaires et cambiaires néoclassiques. L'aspect structurel est généralement coordonné par la Banque Mondiale, son action s'exerce à long terme sur l'offre et sur les conditions institutionnelles donc sur les politiques sectorielles comme les politiques industrielles, agricoles et politiques de formation et de recherche.

Ils visent la transformation du régime économique d'un PED en crise. En fin de compte, ces deux aspects se rejoignent pour n'en constituer qu'une politique d'ajustement structurel (10) Les critères de la politique d'ajustement:

Il s'agit dans le court terme de réduire la demande globale (11) par :

- * la baisse des dépenses publiques comme la suppression des subventions aux entreprises déficitaires et aux prix de biens de consommation.

- * La réforme fiscale qui se traduit par imposition directe pour freiner la consommation somptuaire et indirectement la consommation populaire. En contrepartie, on encourage l'épargne locale des ménages et l'autofinancement des entreprises.

- * La restriction du crédit et de la masse monétaire par l'augmentation du taux d'intérêt et le renchérissement des emprunts à la consommation et à l'investissement.

- * La dévaluation de la monnaie nationale est censée diminuer la consommation des biens importés mais cela est fonction de l'importance de l'élasticité prix de la demande d'importation. A long terme, le programme d'ajustement structurel a pour finalité:

* le développement des exportations;

* la substitution de la régulation par le marché aux procédures de régulation administratives et à la privatisation du capital productif.

Cependant une question vient à l'esprit, comment va-t-on développer les exportations? Les exportations vont s'effectuer sur la base de « l'avantage comparatif » que peut tirer le pays, sur la base de disponibilité relativement importante comme par exemple les ressources énergétiques, minières, agricoles et/ou force de travail nombreuse, discipliné et faiblement rémunérée. La réponse est dans le néo-libéralisme et le mot d'ordre c'est « la lutte contre l'inflation et contre le chômage ». Les facteurs de rigidité sont l'Etat et le travail. « Désormais, les pays sont en lutte chez eux, entre eux et contre le monde » (12) et pour être à la page la dernière recommandation est l'application du « Consensus de Washington ».

2.2.-Les différentes étapes de la transition

Concernant la transition, les auteurs sont unanimes sur le contenu pour que la transition soit réussie mais ils ne sont pas d'accord sur la façon et le rythme à suivre. Grosso modo, on voit se dessiner deux tendances. La première correspond à une approche « avant après » ou approche standard, en référence aux traits d'une économie capitaliste développée donnée. L'économie socialiste avait des traits spécifiques (cf. §1.1.) et son niveau de développement doit égaler un capitalisme donné, américain ou allemand actuel par exemple.

La seconde porte sur les questions en aval, comment doivent être les institutions : faut-il commencer par le haut (l'Etat) ou par le bas (les entreprises par exemple). Ivan Samson souligne, qu'en dernières instances, les deux tendances ont un trait commun : « mieux l'aboutissement des réformes est connu, moins sont grands les dangers d'une stratégie consistant à introduire le changement par le haut » (13) Pour Janos Kornai, Un maître de l'œuvre de transition, cette transformation est un processus organique complexe qui avance par tâtonnement et ne doit pas être précipité. La conduite des séquences respectives du processus obéit au programme, fixé par la Banque Mondiale, suivant:

Tableau 2.1. **D'une économie dirigée à une économie de marché
la mise en place progressive des réformes**

Domaine de réforme	Année de la réforme										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1. Macroéconomie	Stabiliser					Maintenir la stabilité					
2. Marchés											
Biens et Services Prix	Libéraliser la plupart des prix			Libéraliser les prix de certains biens de première nécessité (y compris le logement)							
Commerce	Supprimer les RQI (*)		ramener tarif/ douane à un niveau modeste								
Distribution	privatiser		développer								
Marché du travail	Déréglementation de l'embauchage et du licenciement			Libéraliser les négociations salariales							
Marché des capitaux	Restructurer et développer				Libéraliser et privatiser						
3. Structure du capital											
Petites entreprises	Développer et privatiser										
Grandes entreprises	Evaluer			Restructurer et privatiser							
Investissement étranger	Réviser réglementation										
4. Pouvoirs publics											
Cadre juridique	Réformer le droit de la propriété, le droit du commerce, la fiscalité			Etendre la réforme à d'autres domaines							
Cadre institutionnel	Réformer les institutions juridiques et réglementaires ainsi que l'administration des finances publiques										
Filet de sécurité social	Faire face aux urgences					Institutionnaliser					

N.B. : Un estompage plus foncé dénote une action plus intensive

(*) RQI : Restrictions quantitatives aux importations

Source: Banque Mondiale : Rapport sur le développement dans le monde, le défi du développement, Washington, 1991, PP.168.

La stabilisation ne s'oppose pas à l'ajustement structurel et leurs mesures respectives se recoupent et participent à l'assainissement macroéconomique.

Positivement, la durée moyenne de la transition est de dix années. En outre, à l'articulation des mesures de stabilisation et ajustement pourraient s'ajouter un fondement de périodisation, plus analytique, en trois étapes graduelles :

La première étape a pour contenu la libéralisation du commerce interne et externe. Elle coïncide avec la thérapie de choc. C'est un libéralisme violent capable de provoquer des crises politiques. En conséquence, le consensus politique est modéré ou faible (Pologne 1992, Hongrie 1989) dès fois il est quasi-inexistant (URSS 1991).

La deuxième étape est caractérisée par une dépression : Les pays en transition ont enregistré une perte de croissance et une dépression inflationniste. Au cours de cette phase, la priorité est d'enrayer la spirale inflationniste d'où la nécessité d'une libéralisation des importations de biens intermédiaires et équipement nécessaires à la production de biens échangeables.

La troisième étape suppose, qui se terminera un jour ; une réalisation positive des structures économiques et sociales et que s'impose « l'idée que la transition est achevée ». Le type de capitalisme ne sera pas choisi mais émergera graduellement vers un capitalisme de type germano-polonais ou les banques ont un rôle essentiel dans le contrôle de la performance des entreprises et cela en comparaison au modèle anglo-américain, ou se sont les places boursières qui ont cette fonction.

2.4. - Critères d'évaluation de la période de transition

Dans les pays à économie administrée (les pays d'Europe centrale et de l'Est, l'Indochine, l'Egypte et l'Algérie), la transition d'une économie à planification centralisée vers une économie de marché, qui a débuté il y a environ dix ans, doit prendre fin un jour. Précisément, est-ce que les économistes ont mis au point une approche ou un ensemble de critères permettant d'évaluer la période de transformation et ainsi donner un sens exact au terme « fin de la transition » ?

2.4.1. - Avis mitigés

Il suffit par exemple de voir la diversité des analyses présentées dans les ouvrages. Pour certains, c'est une question « A laquelle on ne peut pas répondre ». Pour d'autres, Alan Gelb estime que la transition est terminée « Lorsque les problèmes et les mesures à prendre, auxquels sont confrontés les pays en transition, ressemblent à ceux qui se posent à d'autres pays parvenus au même niveau de développement » (14). Pour Anders Aslung, le critère principal est la réduction des possibilités de recherche de rente dans le système économique. De son côté, Jan Svejnar fixe deux conditions à la fin de la transition : « l'abolition de la planification centralisée et l'existence d'un régime de marché fonctionnant efficacement » (15).

Janos Kornai estime que la transition est terminée en Hongrie du fait de la réalisation de ces trois critères :

- le parti communiste n'est pas au pouvoir ;
- la majeure partie des moyens de production appartient au secteur privé.

Par contre, Svejnar nie que la transition soit terminée en Hongrie etc.

Toute cette batterie de critères démontre que la période de transition est multidimensionnelle et complexe et que les précédents critères sont ambigus. Mais est ce que l'analyse économique ne peut se doter de variables macroéconomiques (agrégats) et sociaux, toutes quantifiables de spécifier que les conditions de la « transition par exemple » sont satisfaites.

2.4.2. - Stratégies de transition

Après la thérapie de choc, les économies en transition ont réussi à faire redescendre l'inflation à un niveau acceptable. Actuellement, elle se situe sous la barre des 10% (16). En revanche, la régression des autres indicateurs macroéconomiques et sociaux (PIB, l'investissement net, la structure des exportations, le taux d'utilisation des capacités productives, le taux de chômage, du taux de scolarisation, du nombre d'habitants moyens par lit d'hôpital, etc.) démontre qu'il n'y a pas de corrélation entre ces variables et l'inflation (17). A l'inverse de l'embellie enregistrée, en début de période ; l'activité économique poursuit sa chute dans la plupart des pays en transition. Parce que, la plupart sont loin d'atteindre la cote 4+, niveau des pays développés. Les meilleurs candidats à la CEE (Hongrie, Pologne et la Croatie) n'arrivent même pas à atteindre la cote 3,5 de l'échelle de cotation des pays en transition qui varie de la cote 1 à la cote 4 (18).

En bref, le bilan est donc contrasté, avec une situation économique et sociale qui reste partout difficile, même chez les « bons élèves » de la transition, au sein d'un environnement peu stimulant. Les pays de l'Afrique du Nord (Maghreb) se trouve en effet coincé entre les pays sub-sahariens durablement éprouvés par les guerres civiles et la corruption et la rive Nord de la Méditerranée (Europe occidentale), en crise ; qui n'est pas prête à tirer ses exportations grâce à la vigueur de sa croissance.

Le bilan d'une décennie d'adaptation à la mondialisation a conduit la société à reconsidérer le processus. Peu après, un consensus s'est formé sur les principales directions à suivre (cf.2.1.3.). Il est facile de déceler que ce modèle s'inspire de la sainte orthodoxie libérale (19). Ce programme est conduit sous la vigilance de la banque mondiale. Le modèle a pour dénomination : « stratégie de transition : agencement des réformes » et il s'étale sur dix ans. Schématisé par un diagramme linéaire, il tente d'évaluer le degré de réalisation des différentes étapes et mesures d'ajustement structurel suivantes (20) :

* La macro stabilisation de l'économie: C'est-à-dire le degré de libéralisation du marché intérieur des biens et services,

La libéralisation du commerce extérieur;

La libéralisation du marché du travail et ;

La libéralisation du marché financier et bancaire.

* La restructuration et la privatisation des entreprises publiques :

Privatisation à petite échelle et développement du secteur privé ;

Gouvernance, restructuration et privatisation à grande échelle ;

* La redéfinition du rôle de l'Etat :

Réformes juridiques : concernant la fiscalité, la propriété, le commerce, l'investissement étranger et le droit ;

Réforme administratives : administration fiscale, budget, institutions juridiques et cadre réglementaire.

Assurance chômage.

En ce sens comment peut-on évaluer la période de transition en Algérie qui a commencé en 1991 par l'accord stand-by, puis entamé un programme d'ajustement structurel ?

III - Rétrospective sur l'économie algérienne

Dans ce chapitre, on procède à une brève analyse et évaluation de l'expérience de développement économique 1967-1978, puis 1980-1993. Toute cette période sera appréciée à travers la présentation et analyse descriptive d'un mini - bilan économique et social. On n'oubliera pas de souligner les faiblesses et les carences enregistrées dans le secteur productif, les services et dans le domaine social, ayant conduit les pouvoirs publics à modifier le cours de la politique de développement.

L'Algérie accède à l'indépendance en 1962, après 132 ans d'occupation coloniale. Elle décide de construire son indépendance économique. Le décideur algérien opta, alors, pour un modèle de développement très ambitieux, basé sur le modèle économique des « industries industrialisantes » (21). Cette industrialisation, synonyme de développement dans le cas algérien, est prévue par une série de textes doctrinaux (22) Promulgués pendant la guerre de libération puis sous le règne de l'indépendance, tous ces textes évoquent le développement économique. Dans cette section, on procédera un rappel des fondements de la stratégie d'industrialisation et à une l'analyse des réalisations en termes économiques et sociaux.

Après quelques années d'hésitation (1962-1965), qualifiées de période d'attente, l'Algérie refuse l'indépendance formelle, les solutions néo-libérales et entame à partir de 1967, sa stratégie d'industrialisation. Les politiques suivies visent surtout une introversion de l'économie, la résorption du chômage, la réduction de l'inflation et aussi la restructuration du commerce extérieur. Ces politiques avaient, en général, pour fondements théoriques la trilogie « industrialisation, intégration, introversion ». Ces concepts se réfèrent à la théorie de développement, ayant connu un grand essor au début des années 1960 (23)

3.1.-La stratégie autocentrée de développement

La stratégie d'industrialisation algérienne s'inspire de l'expérience soviétique de développement. On attribut son prolongement historique aux travaux théoriques et modèles économiques de K. Marx, G. Feldman, F. Perroux et A.O. Hirschman. Cette stratégie divise l'économie « fermée » en deux secteurs. Celui des biens de production (secteur I) qui fournit des biens d'équipement (matière première, produits semi- finis, équipements et machines) et en fournit aussi au secteur produisant les biens de consommation (secteur II). Ce dernier secteur englobe le secteur agricole et celui des industries légères.

Lors de la première phase de développement (1967-1973), la priorité a été donnée au secteur I (secteur d'industries lourdes) pour permettre la production des biens d'équipement. Et, la consolidation de la base matérielle de l'industrie de transformation et de la révolution agraire s'effectuée pendant la période (1974-1978).Le planificateur algérien a mis l'accent sur une dynamique de développement interne parce que le développement est basé sur l'expansion prioritaire des industries industrialisantes.

3.2. -Les caractéristiques de la stratégie

La politique de développement mise en œuvre par l'Algérie, depuis 1967, s'est traduite par une série de plan de développement. Le premier programme triennal 1967-1969. Puis, il a été suivi par deux plans quadriennaux 1970-73 et 1974-77. Le triennal

avait pour objectif principal la mise en place des conditions de base sur lesquelles les autres plans devaient suivre. Le triennal s'adonne directement à l'installation d'une industrie de base et aux hydrocarbures, lieu de l'avantage comparatif de l'Algérie. Les revenus des hydrocarbures serviront de «... moyen de paiement international et comme critère de solvabilité pour l'investissement indirect des grandes banques privées internationales » (24). Le choix de l'industrie lourde n'est pas fortuit. C'est une réponse aux préoccupations révolutionnaires ayant guidé un choix volontariste que l'on retrouve aisément dans les textes doctrinaux. La charte nationale de 1976 affirme à juste titre : « L'industrialisation est certainement l'un des phénomènes qui marqueront le plus le visage de l'Algérie indépendante » (25)

3.3.-Les résultats

La conclusion à tirer, concernant la période 1967-1978, tourne autour d'un axe central : une industrialisation basée sur les industries lourdes et une gestion administrative de l'économie à travers la planification centralisée.

Dans le secteur industriel, la stratégie érigée au cours de la décennie 1967-1978, a permis l'installation d'un secteur public industriel imposant, mais contrasté parce que le cœur de la reproduction (les biens d'équipements) n'a canalisé qu'une faible part des investissements.

Le second volet de ce constat, c'est que la négligence du secteur agricole par le décideur algérien a fait qu'elle manque des plus précieux facteurs de production (le sol, l'eau et la main d'œuvre). Quant au secteur privé, il a été politiquement marginalisé. Craignant d'éventuelles mesures discriminatoires de nationalisations des pans entiers de l'industrie et des terres, le secteur privé national a concentré ses investissements dans l'activité de bout de chaîne produisant directement pour la consommation finale.

Dans le domaine social, de fameux résultats ont été enregistrés mais le secteur de l'habitat enregistre un grand retard parce que il n'a commencé à être une priorité qu'à la fin des années 1970.

Lors des travaux d'évaluation en 1980, sous l'égide du FLN (Front de Libération National), les résultats atteints ont été considéré comme insuffisants par le régime, lequel a annoncé une série de changements : la restructuration organique et financière des EPE (Entreprises économiques Publiques).

En conclusion, les résultats escomptés n'ont pas été atteints et la prise de conscience que l'industrialisation par la planification impérative va constituer le point de départ des réformes. La première étape des réformes est constituée par la restructuration des entreprises. Du fait de la crise économique mondiale de 1985, la situation économique de l'Algérie s'emballe. La période 1989-1990 sera marquée par des changements successifs et très courts (26). Ceci marqua la fin de la planification impérative et l'Algérie étranglée financièrement accepte les recommandations imposées par le FMI. En bref, la politique de restructuration a été interrompue en octobre 1988. Des changements successifs ont caractérisé les années 1989-1990. A cause de ces changements fréquents il est apparu préférable d'analyser directement l'ajustement structurel de l'économie algérienne à partir de 1990.

IV - La période de transition économique en Algérie

Dans cette partie, on tentera d'évaluer hâtivement la portée de l'ajustement et la restructuration industrielle. On signale que l'objet n'est pas de revenir sur le fondements théorique de l'ajustement structurel ni sur ce qui s'est passé pendant les

1990 en Algérie car ni le temps ni l'espace ne le permettent. Il plus pertinent de donner des éléments de réponse à la question suivante : En quoi les transformations des années 1990 ont-elles amélioré les grands équilibres de l'économie algérienne ?

Pour répondre à une telle question, nous avons retenu l'analyse de l'évolution d'effets au niveau macroéconomique et les effets liés aux activités des entreprises publiques économiques (EPE) et leur impact sur le secteur social.

4.1- Mesure de la croissance économique

Nous allons à partir des données du Fonds Monétaire International et celle de Bouzidi reconstituer l'évolution du produit intérieur brut (PIB), dans le tableau suivant :

Tableau 3.1 Croissance comparé du PIB (en%)

Année	1990	91	92	93	94	95	96	97	98	99	2000	01	02	03	04
Croissance réelle du PIB	-1,4	0,2	-1,6	-2,2	-0,9	3,9	3,8	1,2	4,7*	4*	3,8*	3,3	2,8*	2,8	5,6
Taux de croissance du PIB (hors hydrocarbures)	-	-	-	-2,5	-0,4	3,7	2,6	0,9	5,1	-	-	-	-	-	-

[Sources:FMI : 2000, ONS : 2004, « www.finances-algeria.org/dgep/a103.htm »]

(*) Estimation

L'évolution du PIB enregistre une baisse de 1987 à 1990. Puis à partir de 1995 nous avons enregistré une croissance économique mais elle reste insuffisante et fragile et tirée par les hydrocarbures comme le montre le tableau de croissance sectorielle ci-dessous :

Tableau 3.2 Croissance sectorielle (en%, Base 100 en 1989)

Année / Secteur	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Industrie	-1,3	-4,4	-1,4	-7,9	-3,9	4,6	1,1	1,4	1,1	2,6
Agriculture	-3,7	-0,9	15,0	19,5	-14,0	11,4	13,2	1,3	17,0	-
BTP	-4,0	0,9	2,7	4,5	2,0	2,4	2,8	8,7	5,8	-
Hydrocarbures	-0,8	-2,5	1,0	7,0	5,2	3,5	- 1,6	3,7	4,1	7,4

[Source:A. Bouzidi, 1999:55 ; ONS, 2004 et « www.finances-algeria.org/dgep/a103.htm »]

Ceci montre combien l'économie algérienne, structurellement mono exportatrice, demeure très sensible aux aléas du marché mondial des hydrocarbures. Par ailleurs, l'ajustement structurel et la privatisation n'ont pas sensiblement amélioré la situation des entreprises publiques car on constate la stagnation de la production hors hydrocarbures.

4.2.-Pouvoir d'achat et inflation

En général, il n'y a pas de divergence, entre les auteurs, concernant la définition du phénomène d'inflation. L'avènement de la restructuration financière en 1984 et le désir de mettre fin aux déficits d'exploitation des entreprises publiques (EPE), les autorités algériennes ont privilégié le recours à la comptabilité analytique, la pratique du juste prix. Cette vision conjuguée aux effets de la stabilisation macroéconomique a déclenché un emballement des prix des intrants qui s'est manifesté par des chiffres démentiels des autres produits situés en aval. Globalement, le taux d'inflation s'est accru de 20% en 1990. Il a continué son ascension jusqu'à 1995. En moyenne annuelle l'évolution de l'inflation a été la suivante

Tableau 3.3 Evolution de l'inflation (en%, Base 100 en 1989)

	1985	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Inflation (moyenne annuelle)	20,5	29,05	29,78	18,69	5,7	4,95	2,64	0,34	4,23	1,42	1,41	3,83

[Source : A. Bouzidi, 1999 : 54 ; H. Benissad, 2004 : 213 et ONS : Données statistiques N° 408/2004]

Les répercussions ont été désastreuses sur le plan social. Au taux de 29% parmi la population active, il faut ajouter la paupérisation de la classe moyenne. Cette réalité a amplifié certains symptômes dont nous citons plus particulièrement :

- * L'apparition et le développement du marché parallèle qui étale des produits issus de la contre façon ;
- * La revente de marchandises par les particuliers ;
- * La baisse de la qualité des produits alors que leurs prix restent constants.

En conclusion, les résultats d'application de la politique de la réalité des prix suite, à la libéralisation totale du commerce interne sont décevants. La paupérisation des citoyens réduit la demande des biens et services sur le marché local et comme ces produits subissent une forte concurrence, de la part des produits importés, les invendus vont gonfler les stocks indésirables des EPE. Cette situation signifie qu'une action par les prix n'est pas toujours la meilleure pour améliorer le sort des entreprises.

4.3.-La libéralisation du commerce intérieur

Le pays a connu un système de prix totalement contrôlé (administré) jusqu'en 1989. Durant les précédentes décennies, il connaît plusieurs réaménagements mais ces actions n'altèrent pas le caractère administré du régime des prix qui constitue le « ventre mou » de la politique économique en Algérie. H. Bali la résume comme « un nombre de

systèmes de prix élaborés depuis le lancement de la planification est un indicateur des tâtonnements opérés et des difficultés à définir une politique des prix appropriés » (27) En tout cas, les prix étaient fixés à des niveaux non rémunérateurs qui conduisirent au déficit chronique des EPE et les exploitations agricoles. Et, c'est l'Etat qui comble le déficit par le biais du budget public, de l'émission monétaire et le recours à l'épargne extérieure (endettement). Fortement contrôlé par l'Etat, l'ancien système des prix s'adapte mal avec les nouvelles orientations économiques du pays. Ces exigences conduisent à l'application de la « vérité des prix » et une nomenclature prix de produits encore subventionnés par l'Etat. La seconde approche consistait donc à introduire simultanément la liberté des prix, l'autonomie des EPE, une loi sur la concurrence (législation anti-monopole) tout en imposant une forte discipline. Cette dernière loi visait l'alignement des prix officiels du secteur public sur ceux en vigueur sur le marché parallèle. Cette idée prétend que les prix qui se forment sur le marché parallèle sont les prix d'équilibre car ils reflètent la situation d'équilibre entre l'offre et la demande du marché des biens. La libéralisation des prix des biens et services et la suppression des subventions à la consommation ont été appliquées en mars 1990. Un mini bilan en septembre 1991 a fait ressortir que les « prix d'environ une trentaine de catégories de produits industriels étaient plafonnés ». En revanche, les prix de tous les autres biens et services étaient libérés etc. Au préalable, ce sont les prix des produits alimentaires qui vont tirer les prix vers la hausse puis les prix des intrants car l'objectif est de donner aux entreprises les moyens de fixer des niveaux de prix qui leur permettaient d'être rentable. C'est le premiers acquis des réformes économiques

4.4.-Libéralisation du commerce extérieur

Les nationalisations opérées, pendant les années 1960 et 1970, avaient permis à l'Etat d'exercer « le monopole sur le commerce extérieur par le biais de concession accordées à des entreprises publiques et à des organismes publics... » (28) Ces mesures ont découragé les entreprises exportatrices privées, poussant « le secteur privé à prospérer par la spéculation sur les produits importés par le secteur public a un taux de change artificiellement élevé et sans lien avec le niveau intérieur d'inflation » (29) L'autre caractéristique du commerce extérieur algérien est qu'il est dominé par les exportations d'hydrocarbures qui atteignent 98% du total des recettes en devises. Les réformes de 1980 ont voulu modifier cette la structure des exportations on cherchant à les diversifier. L'étude entreprise dans cette recherche a montré qu'il n'en est rien puisque ce pourcentage est resté identique, sinon qu'il a progressé. Dans le cadre de l'ajustement structurel la caractéristique principale est que le commerce extérieur doit être libéralisé. L'hypothèse, ici, est que la concurrence internationale stimule la production nationale dans le sens d'une meilleure compétitivité etc. Malgré son ouverture sur le marché extérieur de 1962 à 1992, l'Algérie a utilisé plusieurs politiques protectionnistes - mesures tarifaires, droits fiscaux et douaniers – cette contradiction a fortement marqué l'économie algérienne.

En fait, c'est à partir de 1988 que l'ensemble de l'édifice de la gestion administrative du commerce extérieur a été remis en question. L'évolution du commerce extérieur sera couronnée par le décret de 1991 qui constitue, sur le plan juridique, une abolition du monopole de l'Etat et consacre dorénavant le commerce extérieur à tous les opérateurs privés et publics justifiant leur « bancarisation » auprès des banques commerciales.

Cependant, avec le gouvernement Belaid Abdeslem, l'opinion a connu un certain blocage qui a suscité le mécontentement des investisseurs potentiels algériens à l'étranger ainsi que par les institutions monétaires et financières internationales. C'est la loi de finance 1995 qui marqua la libéralisation totale du commerce extérieur. En réponse aux exigences de la libéralisation du commerce extérieur, progressivement, les barrières tarifaires ont baissées de 120% à 60% en 1992. Et, on s'attend à d'avantage de réduction dans le cadre des négociations d'adhésion à l'OMC.

4.5.-Le marché de travail

En réponse aux exigences de l'ajustement structurel, l'Etat a tendance à se désengager progressivement du secteur social (l'éducation, la santé, le logement et le travail). Le facteur travail a été profondément touché. Cette situation s'est présentée comme une adaptation du marché du travail à la conjoncture que traverse l'Algérie. Ces adaptations qui répondent au souci d'efficacité économique des entreprises sont modifiées par deux grandes séries de textes législatifs :

- la loi 90/02 du 21 avril 1990, relative aux relations de travail, traite des modalités d'indemnisation de licenciement pour raison économique ;
- Le décret 94/09 du 26 mai 1994, portant préservation des salariés susceptibles de perdre de façon involontaire leur emploi et ;
- Le décret 94/10 du 26 juin 1994, instituant la retraite anticipée, a introduit l'assurance chômage en faveur des salariés.

Structurellement, le marché de travail observe parallèlement à cela une amélioration structurelle. Ce dernier a été ramené de 29% en 2000, à 17,7% fin 2004(30). Par ailleurs, les paramètres concernant la variable population influent beaucoup sur le marché de travail.

Eu égard, des mesures prise par les pouvoirs publics, on peut déduire que la politique algérienne de l'emploi a suivi deux axes principaux :

- Primo, un objectif de libéralisation de marché de travail institué par les lois sur le travail légalisant le départ volontaire, le licenciement pour des raisons économiques concrétisant la flexibilité du facteur de travail pour une gestion plus souple de l'entreprise.
- Secundo, un objectif d'offre de poste d'emploi par l'utilisation « des dispositifs d'insertion, en particulier à l'égard des jeunes et le recours à la cessation d'activité sous forme de préretraite » (31). Dorénavant, la loi confère à l'entreprise privée ou publique le droit de licencier le personnel superflu : le mythe des postes permanents à vie est révolu en Algérie. Maintenant, on estime que l'objectif de flexibilité du marché de travail a été atteint mais « les lourdes variables du marché de travail sont l'adéquation du système éducatif qui se délabre à un moment où la qualification et le perfectionnement sont de plus en plus recherchées, et, la démographie, qu'elle soit forte ou faible, constituent un handicap » (32).

4.6.-Le système monétaire et financier

En guise de rappel, le système monétaire et financier algérien a connu trois étapes :

- L'étape de constitution, de 1962 à 1970, est caractérisée par la nationalisation des institutions monétaires et bancaires étrangères en Algérie ;

- L'étape de la planification financière est caractérisée par une gestion administrative centralisée du système de 1970 à 1986. Pendant cette période le système financier est étroitement lié à la politique de l'Etat ;

- L'étape de mutation économique, cette phase de transformation a débuté en 1986 par la promulgation d'une série de textes qui modifie et prépare le passage à l'économie de marché (lois : 86/12 ; 88/16 ; 90/20,) (33).

L'analyse de la période, 62-86, ont permis de souligner Les faiblesses, du système financier algérien. Ces dernières ont conduit, les autorités financières, à la réorganisation du système bancaire et à l'adaptation à répétition de la loi de la monnaie et du crédit, en réponse aux nouvelles exigences de la transition à l'économie libérale. Structurellement, le secteur financier a vu ses institutions augmentées de 05 à 09 entreprises en 1986. Les entreprises d'assurances ont été peu visées par la restructuration.

Concrétisant l'autonomie de la Banque d'Algérie vis-à-vis des autorités financières - trésor public et Ministre des finances- les loi 86/12 et loi 88/16, sur la monnaie et le crédit, ont permis aux banques commerciales d'appliquer les mesures bancaires basées sur la liquidité, le profit et la fiducie. Désormais, la loi 90/10 permet aux banques commerciales d'intervenir comme créancier ou créancier pour l'obtention de la liquidité, sans faire appel à l'escompte et au réescompte auprès de la Banque Centrale. Le premier acquis c'est la création du marché monétaire. Cette loi autorise, aussi, la création de Banques privées et/ou mixtes et à l'installation de filiale de banques étrangères en Algérie. En outre, Le premier compartiment du marché financier a été inauguré par la cotation en bourse des actions d'ERIAD, etc. La concrétisation de toutes ces opérations a été perçue par les opérateurs nationaux et institutions monétaires et financières internationales comme un plus pour les réformes. Actuellement, le secteur monétaire et financier est dominé par les banques publiques. Est-ce que la présence des banques privées et filiales étrangères vont générer la concurrence dans les prestations du marketing financier ?

Prises en étau, les banques publiques sont incriminées d'être responsable du blocage des investissements. On estime que la structure et l'infrastructure réalisée ne suffisent pas. Afin d'affronter l'âpre concurrence des services financiers et le savoir faire des filiales des grandes banques étrangères ; les banques publiques algériennes doivent améliorer les techniques et les mentalités de leur personnel. En réponse à cette préoccupation les autorités financières préconisent un partenariat avec des entreprises bancaires stratégiques. L'objectif recherché est l'efficacité de l'entreprise et son intégration dans la relance de l'économie. Actuellement, les autorités financières préconisent l'ouverture de la BNA, du CPA et de la BDL à des partenaires stratégiques et le maintien sous la direction publique de la BADR, de la BEA et de la CNEP. Mais rien n'est tranché (34). Mais l'opération de partenariat n'est pas pour demain pour les raisons suivantes :

- Après le choc externe de 1998/1999, les bonnes performances macro financiers sont témoins d'une embellie financière en Algérie. En outre, l'amélioration de la situation des finances publiques conjuguées aux réserves de change constitue un réconfort financier. Cette situation a permis le lancement et le soutien d'un programme de relance économique.

- Le syndicat des banquiers n'est pas prêt à céder. Il exige la garanti de l'emploi et l'apport technologique le savoir faire et la formation de managers pour préserver l'emploi et en créer d'autres postes d'emploi durables (35)- L'expérience des banques privées est récente et leur faible capitalisation ne leur permet pas de relayer un capital public imposant.
- Il y a aussi le coté culturel, les habitudes de payement d'un pays ne changent pas rapidement.

4.7.-La modernisation de l'administration

Le sous emploi est un indicateur de la stagnation économique. A fortiori, l'Etat doit encourager l'investissement pour concrétiser la stabilité économique du pays. Cet effort d'investissement et/ou relance économique implique l'intervention du secteur administration (le gouvernement). Cette préoccupation pose la pertinence de la gestion, la transparence et la performance de l'administration publique. Dans les PED, les faiblesses de l'administration sont dues aux insuffisances de l'administration .Cela, on le perçoit dans les mauvaises décisions des administrations publiques (centrale et locale). Ces problèmes sont amplifiés par les facteurs d'ordre culturels, comme l'échec du système d'information, absence de système de Veil intelligent, sous qualification des responsables des institutions et la non application de réelles sanctions .A cela, On ajoute la faible mobilisation et encouragement des ressources de personnel technique et administratif etc. (36)

En termes juridiques, le dysfonctionnement démontre la volonté manifeste de l'administration et de ses institutions de ne pas réaliser le contrat. Nous sommes souvent devant des violations des règles qui régissent les dépenses publiques qui, faut-il rappeler sont presque les mêmes dans tous les PED. Et, l'Etat est responsable administrativement du fait de l'activité des gestionnaires, qu'ils soient du domaine législatif, exécutif ou judiciaire. Car, ces insuffisances alimentent une panoplie d'exemple de corruption .Il y a le dessous de table, l'appropriation de biens publics à des fins privés, le détournement des usages de l'administration publique, le recours à la surfacturation, les cadeaux et autres gratifications ex post pour services rendus, etc.

IL se trouve que l'Algérie, aussi, est concernée par ce fléau. C'est dans ce sens que tout un dispositif législatif lié notamment à la lutte contre le blanchissement d'argent et à la corruption est entrain de se mettre en place, et ce, parallèlement au lancement d'une série de formations spécialisés aux personnels concernés, par la répression de toutes formes de fraudes (37).

Par ailleurs, la bureaucratie, qui est un dysfonctionnement administratif, entraîne la perte de la crédibilité du secteur administration et diminue le degré d'attractivité des IDE. A titre d'exemple, la délivrance de l'acte de propriété, en Algérie, exige en moyenne 30 jours. En Jordanie, on le délivre en trois jours. Ce type de lenteurs administratives alimente la bureaucratie qui est un moyen de chantage et de corruption. A cet effet, les pouvoirs publics doivent atténuer l'effet de la bureaucratie et encourager la politique du guichet unique. Ce dernier facilite les modalités et élimine les effets négatifs de l'administration. Il limite énormément la bureaucratie qui est la principale source de corruption et beaucoup de non dits etc.

Conclusion

Ayant observé l'absence de théorisation concernant la période de transition vers l'économie de marché dans les PED nous nous sommes efforcé, dans ce travail, de présenter un soubassement théorique. Et, en référence à cette méthode d'approche nous avons appréhendé l'expérience de transition économique des pays du tiers monde. Puis sur la base de ce fondement théorique, nous avons étudié et analysé la portée des réformes économiques appliquées à la stratégie des industries industrialisantes qui a caractérisé le modèle de développement algérien.

L'Algérie délaisse progressivement la planification et engage une libéralisation de son économie. L'Etat algérien entame son désengagement progressif du secteur socio économique. Puis, dans un environnement contraignant, la transition, en Algérie, se déroule sur un fond de crise multidimensionnelle ce qui dénote sa complexité. En outre, l'analyse de la période de transition nous a permis de déduire que derrière les statistiques de chômage en hausse, de production en baisse tout autant que le pouvoir d'achat, il y a des signaux positifs : de bons indicateurs macroéconomiques, une balance des paiements positive, des réserves de change appréciables et une réduction sensible des déficits publics et un endettement extérieur égale à 19 milliards \$ U.S., seulement à la fin de l'année 2004. Caractérisée par un phénomène de Dutch-Disease, l'Algérie continue ses réformes économiques en jouant la carte de l'avantage comparatif en développant la production des hydrocarbures, dans l'attente de promouvoir, dans le moyen terme, d'autres sources de devises. Cependant, si l'Algérie peut se vanter d'avoir réussi sa stabilisation macroéconomique, dans le domaine de l'application des réformes structurelles, la fin de la période de transition n'est pas pour demain. La partie est en tout cas loin d'être jouée il appartient à l'Algérie d'utiliser à bon escient ses atouts pour se tailler une place sur le marché mondial.

Références bibliographiques

- 1- Michel Chatelus, L'économie et la société à l'aube du XXIe siècle Chatelus M., in : Michel Chatelus et Jacques Fontanel (sous la direction), Les dix principales questions économiques d'aujourd'hui et de demain, l'économie plus, PUG, Grenoble 1992, PP.8-10.
- 2- Jacques Adda, La mondialisation de l'économie, tome 2, la découverte, Paris 1996, p.66-67
- 3- Ivan Samson, Les trois étapes de la transition au marché des économies post-socialistes, in Michel Chatelus et Jacques Fontanel, 1992, op. cit., pp.61-71.
- 4- Idem, p.51
- 5- Ibidem, p. 52
- 6- Fanny Coulomb, La théorie institutionnaliste : sur le vieil institutionnalisme, RECEP-Espace Europe, 2001, pp.1-2.
- 7- Anouk Jordan et Ivan Samson, Modèles de réformes et politiques de transition : à propos de la notion d'institution, Colloque du GTD, Janvier 2000, p.1.
- 8- Yachir Fayçal, L'ajustement structurel dans le Tiers-monde, in les cahiers du CREAD, N°21, Alger 1990, P.7
- 9- Pete Engardio et Catherine Belton, Le capitalisme mondial, in revue Problèmes économiques, 9-2704-2705, La documentation française, pp.8-10.
- 10- Yachir Fayçal, Les politiques d'ajustement et intégration maghrébine, les leçons d'un séminaire, in: Revue du Centre Africain des Politiques Economiques, avec le soutien de la Fondation Frédéric Ebert, Tunis 1981, p.11.
- 11- Zahir Farés, Economie et Mondialisation : quelle place pour l'Algérie dans cette mutation profonde, conférence Méditerranée Europe, du 09 au 03 mars 2001, INC, Alger 2001, pp.20- 21.

- 12- Anouk Jordan et Ivan Samson, op.cit., pp.2-12.
- 13- Roger Nord , L'Europe centrale et orientale et la nouvelle architecture financière, Revue Finance et développement, Volume 37, Numéro 3, septembre 2000, FMI, pp. 32- 35.
- 14- Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, le défi du développement, Washington, 1991, P.168.
- 15- Problèmes économiques, N°2694, La documentation française, p.6.
- 16- Alternatives économiques, hors série N°30, p.76.
- 17- Finances et développement, FMI septembre 2000, p.37.
- 18- Finances et développement, FMI septembre 1998. p.28.
- 19-Benissad Hocine, Algérie, restructuration et réformes économiques (1978-1993), OPU, Alger 1994.
- 20- Finances et développement, FMI, septembre 2000.
- 21- Byé Maurice et Destanne de Bernis G, Relations économiques internationales, Dalloz, Paris, 1977. p.1042.
- 22-FLN (1962), programmes pour la réalisation démocratique et populaire, Tripoli et charte d'Alger (1964) : Premiers Congrès du FLN, Alger.
- 23 Hammid Tamar, Stratégie de développement indépendant, le cas de l'Algérie, OPU, Alger, 1983, p.24.
- 24- Benissad Hocine, Economie de développement de l'Algérie, OPU, p.25.
- 25- FLN, RADP : Charte Nationale 1976, Editions populaires de l'armée, Alger, 1976, p.166.
- 26- ANEP : Les lois des réformes économiques 1988-1991, En.Anep édition, Alger, pp.139-190.
- 27- Bali Hamid , Inflation et mal développement en Algérie, OPU, Alger, 1993, p.87.
- 28- Benissad Hocine, 1994, op. cit., p.88.
- 29-Benachenou Mourad , Inflation Dévaluation Marginalisation, Dar-Echrifa, Alger, 1993, p.105
- 30-Ghanem Brahim , Délégué auprès du chef de gouvernement à la planification, forum El-moudjahed, Alger,le 25 /04/05.
- 31- Arib Abdelhamid , Mondialisation et droit du travail, in les actes du colloque international sur la législation sociale : la question de l'emploi, Faculté de droit, Université d'Oran, 2001, pp. 215-222.
- 32-Borsali Hamdan Leila et consorts, Synthèse des actes du colloque actes du colloque international sur la législation sociale : la question de l'emploi, Faculté de droit, Université d'Oran, 2001, pp. 227.
- 33- Anep : Les lois des réformes économiques, Op. Cit. P.173
- 34- Le Quotidien d'Oran du jeudi 13 janvier 2005.
- 35- Idem
- 36-Mohamed Saïd Oukil, Une lecture sur la transparence et la performance, Colloque international sur la transparence, Faculté des Sciences Economiques et Sciences de la Gestion, Alger, Mai/Juin 2003.
- 37- Quotidien national : El-watan du lundi 9 mai 2005.